

**VILLE DE HOUILLES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**

Le onze février deux mille dix, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 5 février 2010, affichage effectué le 5 février 2010).

Etaients présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, Mme Montserrat LEBLANC, Mme Sylvie AID-ANCELIN, M. Thierry MICOR (arrivé à 20h43), Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT, M. Michel MOSSANT, Mme Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, M. Christophe GOUT, Mme Régine BENKO, M. Alain MOYON, Mme Marie-Michèle HAMON, M. François HEURTEL, Mme Monique DUFOURNY, M. Grégory LECLERC, Mme Valérie DOUCE, M. Jean-Pierre GARNIER, Mme Paule DANG, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Marie-France BREGUET, M. Patrick CADIOU, Mme Frédy BAILLY, Mme Bertille HURARD, Mme Nicole ABARRATEGUI, MM. Janick GIROUX, Bruno COMBY, Mme Christelle DO THANH, M. Claude BOIVIN

Etaients représentés par procuration :

M. Jean-Louis REVERT .....	par Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT
Mlle Célia CHAUFFRAY .....	par M. Christophe GOUT
M. Gilles GRAPINET .....	par M. Bernard DUCLOS
M. Laurent CADOT .....	par Mme Marie-Michèle HAMON
M. Florian BOHÊME .....	par Mme Nicole ABARRATEGUI

Était absent excusé :

M. Carlos LOPES

Secrétaire de séance :

M. Grégory LECLERC

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2010

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2010 est adopté par **33 voix pour** (ID C [28], HVRE [3], PAO [2]) et **1 voix contre** (M. BOIVIN).

## II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Après intervention de Monsieur Boivin, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

## III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III.1 -BATIMENT – Convention de mise à disposition des services de la Mairie de Houilles au profit de la C.C.B.S. dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de construction d'une piscine intercommunale rue du Président Kennedy à Houilles – Approbation et signature de la convention (Rapporteur Monsieur Patrick Cadiou)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Giroux, Boivin et Comby, le Conseil municipal approuve, par **29 voix pour** (ID C [28], Monsieur Boivin [1]), et **5 abstentions** (HVRE [3]), PAO [2]), la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Houilles et la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de construction d'une piscine intercommunale située rue du Président Kennedy à Houilles.

III.2 -RESSOURCES HUMAINES – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance du centre interdépartemental de gestion pour les risques statutaires du personnel stagiaire et titulaire (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser la Ville à se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

III.3 -SOCIAL – Maintien à Domicile des Personnes Agées - Service des Aides à Domicile – Téléalarme - Signature de la convention tripartite liant la Ville, le Conseil général et le service départemental de téléassistance Yvelines Ecoute Assistance (GTS) (Rapporteur Madame Sylvie Aid-Ancelin)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tripartite et ses avenants éventuels liant la Ville, le Conseil Général et « le prestataire du dispositif Yvelines Ecoute Assistance » (GTS) relative à la mise à disposition d'un dispositif de téléassistance pour les Ovillois afin qu'ils puissent bénéficier d'un moyen d'amélioration des conditions de vie quotidienne, de sécurité et de lutte contre l'isolement.

## **I/ Question orale du groupe Houilles la Ville à Réussir Ensemble**

*L'école une priorité pour notre ville !*

*Voilà le titre accrocheur à la une du dernier numéro de l'Ovillois de février 2010. C'est une déclaration dont tous les Ovillois devraient être fiers, et nous plus encore en tant que conseillers municipaux. Mais dans le même temps lors de réunions avec les parents d'élèves, la majorité municipale annonçait la suppression de certains travaux dans les écoles pour l'année 2010. Alors que croire Monsieur le Maire, vos écrits dans l'Ovillois ou vos propos en public ?*

*Avoir raison peut parfois avoir un goût amer. Ainsi lors de la séance du Conseil municipal du mois de décembre, nous refusons de voter votre budget primitif au motif, entre autres, de son manque d'investissement, notamment en matière scolaire. Qu'en dire aujourd'hui ? Nous vous demandons de bien vouloir nous fournir une liste exhaustive des travaux dans les écoles, primaires et maternelles, maintenus et de ceux qui sont supprimés, ainsi que les montants correspondants. Nous apprenons, lors des mêmes réunions publiques, que ces suppressions seraient dues au financement de travaux en lien avec la construction de la nouvelle piscine, un équipement indispensable. Mais méritait-il le label « intercommunautaire », alors qu'à ce jour les Ovillois, seuls, le financent et qu'il est la cause des suppressions de travaux dans les écoles. A vouloir trop attendre, à sans cesse repousser au lendemain l'indispensable, vous voici obligé de réagir dans la précipitation et de devoir choisir entre un projet de piscine, mal étudié, ou les travaux dans les écoles. Quel sera Monsieur le Maire le nouvel échéancier des travaux aujourd'hui abandonnés ?*

*Lors de la présentation de vos vœux, le 8 janvier dernier, vous annonciez un investissement municipal de 10 Millions d'euros, depuis 1995 début de votre premier mandat en tant que Maire, en faveur des écoles de la commune. Bien que nous ne retrouvions pas ce montant, nous souhaiterions savoir avant tout, Monsieur le Maire, si comme vous le dites il s'agit du financement municipal ou si ce montant inclus les subventions reçues des différentes collectivités territoriales, pour le même domaine d'intervention ?*

## Réponse de Monsieur le Maire

Chers Collègues,

L'Ecole est bien l'une des priorités de l'équipe municipale.

Je souhaite d'abord vous remercier pour cette question qui permettra de rétablir certaines vérités.

Tout d'abord puis-je m'étonner lorsque vous faites allusion à des écrits contradictoires par opposition à des propos que j'aurai tenus en public. De mémoire, il ne me semble pas vous avoir vu lors de mes réunions publiques. Il s'agirait donc de rumeurs ! De même, je vous ai proposé à maintes reprises de me rencontrer si un dossier municipal vous semblait devoir vous poser questions. Là aussi je dois reconnaître que vous n'en avez pas abusé.

Au-delà des mots et des présupposés, du concret, si vous le permettez.

A ma demande, les Services m'ont transmis un récapitulatif des investissements dans les 15 écoles oivilloises depuis notre premier mandat. Ce sont plus de 12 M€ qui ont été dépensés dans les écoles (somme non revalorisée à ce jour). Dans le budget 2010, il est prévu d'y consacrer 679 000 €. Avec entre autres le projet d'agrandissement de l'école Frapié. Pour cette dernière suivant l'avancée de ce dossier et des travaux sur 2010, nous y ajouterons le budget nécessaire. Il s'agit d'un projet complexe avec de réelles difficultés notamment d'approvisionnement pour le chantier.

Ne confondez pas les études menées pour budgéter les différents scénarios quant aux innombrables besoins. Ils servent à budgéter, à faire des choix en fonction des possibilités techniques et financières de la collectivité. A ma connaissance, cela fait plusieurs décennies que de tels efforts dans ce secteur n'avaient été ainsi engagés et c'est la raison, notamment, pour laquelle il reste aujourd'hui encore beaucoup à faire.

Le retard et les nouvelles demandes ne peuvent toutes être réalisées en même temps et rien ne doit se faire au détriment d'un équilibre harmonieux et d'un développement durable.

Quant à notre faculté là aussi de rechercher des subventions, si elles ne règlent pas tout elles ont permis de faire avancer cette ville plus rapidement en maîtrisant la pression fiscale. Merci de souligner ce point, vous en conviendrez, à mettre à notre actif. Mais travailler pour notre jeunesse passe aussi par les innombrables chantiers qui tendent à diminuer le manque d'infrastructures : extension du Gymnase Guimier, 3<sup>e</sup> court de tennis couvert, terrain multisports synthétique à Ostermeyer et la nouvelle piscine etc. Un projet de piscine mal étudié, dites-vous, alors que nous y travaillons depuis près de trois ans en concertation avec les principaux utilisateurs.

Il n'y a aucun lien entre le projet de piscine intercommunale et les travaux dans les écoles si ce n'est son utilisation par les scolaires. Dans l'une de vos tribunes, vous allez même jusqu'à affirmer qu'il y a eu 3 études sur le projet de piscine alors que vous savez qu'il n'y a eu qu'une seule étude commanditée par les villes de Houilles et de Carrières-sur-Seine, financée à 50 % par la Région et que nous en avons suivi les prescriptions quant au lieu d'implantation et plus particulièrement quant à sa proximité avec les écoles (terrain Gatti). Dois-je vous rappeler que pour le vote sur la piscine en conseil municipal vous vous êtes abstenus avec des arguties surprenantes. Abstention positive avez-vous même dû préciser puisqu'il fallait comprendre que vous étiez pour l'urgence d'une piscine mais contre la notion d'intercommunalité de cet équipement. Comprenez qui pourra mais difficile aujourd'hui d'adopter encore une nouvelle posture. Vous ne pouvez ignorer que la piscine est régulièrement fermée (chauffage défaillant, entretien de plus en plus fréquent) faut-il attendre sa fermeture ? Ce serait catastrophique. Il s'agit bien là aussi d'un équipement essentiel.

N'hésitez pas en tant qu'élus à me rencontrer, ma porte vous est grande ouverte et je me ferai un plaisir de débattre avec vous des sujets qui vous tiennent à cœur avant de vous faire les rapporteurs d'informations approximatives.

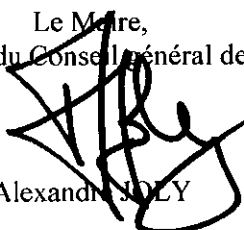
-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochaine séance du Conseil municipal : le jeudi 11 mars 2010 à 20h30

Prochaine séance du Conseil communautaire : le mercredi 17 mars 2010 à 20h30 à la Mairie de Houilles

Le Maire,  
Vice-Président du Conseil général des Yvelines



  
Alexandre JOLY